

N° CP-2009-7-10-2

Séance du vendredi 15 mai 2009

**Participation à un projet de séminaire européen pour les jeunes nommé
"Conseil Européen de la Jeunesse"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008-5-10-1 du 11/12/2008 relative au budget primitif 2009 de l'action internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation du Département du Haut-Rhin à l'organisation et au financement de ce séminaire européen, soit 450 € pour la prise en charge d'une rotation de bus et 250 € pour l'accueil des jeunes. Ces dépenses seront imputées respectivement au chapitre 011 fonction 048 nature 6185 opération 2009-F612-312 et au chapitre 011 fonction 021 nature 6234 opération 2009-J618-13691 ;
- Accorde une participation de 3 100 € à la Ville de Mulhouse au titre des frais globaux du projet. La dépense sera imputée au chapitre 65 fonction 048 nature 6562 opération 2009-F712-307 ;

- Décide que ces participations sont conditionnées à l'obtention de la subvention européenne ;
- Autorise le Président à signer la fiche partenaire figurant dans le dossier de candidature communautaire.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions